

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 11 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, ROBERT Bernard représentant M.TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie (arrivé à la question n°10), BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et M.GARINO Christian.

**EXCUSES** : Mme JAUBERT Sylvie, MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert, PARISIO Raymond, JACQUES Jean et TIRAN Michel.

## Délibération n°2012/99

**OBJET :** CHARTRE FORESTIERE UBAYE PAYS DE SEYNE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS : CONVENTION CCVU/ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES DES AHP.

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2010/59 du 1<sup>er</sup> juin 2010 décidant notamment :

- d’engager l’opération de charte forestière sur le territoire des communautés de communes de la « vallée de l’Ubaye », « Ubaye Serre Ponçon » et « Pays de Seyne les Alpes »,
- d’autoriser le Président à signer la convention d’assistance à la maîtrise d’ouvrage avec l’association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence pour une période de dix huit mois.

**CONSIDÉRANT** que la validité de cette convention est arrivée à échéance le 25/01/2012.

**VU** sa délibération n° 2012/56 du 24 mai 2012 au terme de laquelle il a décidé de prolonger cette opération sur une période au moins un an.

**CONSIDÉRANT** que l’apport de l’association des communes forestières, en termes d’expertise, d’accompagnement, d’appui et de participation aux travaux de la Charte forestière Ubaye – Pays de Seyne, participe au bon fonctionnement de cette démarche.

Après délibéré,

A l’unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à signer une nouvelle convention d’assistance à maitrise d’ouvrage avec l’association départementale des Communes Forestières des Alpes de Haute Provence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
M. LANFRANCHI



Séance du 11 octobre 2012